
COVID-19

Mise à jour 25 novembre 2020

Renforcement des mesures

Villa YOYO Europe-Charmillles

25 NOVEMBRE 2020

Créé par : Unions Chrésiennes de Genève



Selon l'art.4, al.1 de l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le Covid-19 en situation particulière du 19 juin 2020 – mis à jour le 29 octobre 2020

Selon les arrêtés du Conseil d'état du 1^{er} novembre 2020 et du 29 octobre 2020 modifiant l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 août 2020

Toutefois, les règlements communaux peuvent imposer d'autres mesures qui devront obligatoirement être respectées.

Les mesures visent avant tout à lutter contre l'épidémie en tenant compte d'une « normalité responsable ». Il doit évaluer rigoureusement :

- Le bien de l'enfant (droits de participations des enfants)
- La protection du personnel et le maintien des conditions de travail
- La protection des personnes vulnérables dans l'environnement immédiat des enfants et du personnel
- Le respect des mesures d'hygiène
- **La réalité du quartier et le contexte particulier.**

Les règles d'hygiène et de distance entre adultes et entre adultes et enfants (particulièrement les plus âgés) sont respectées autant que possible.

Réf. :

- **Ordonnance fédérale du 29.10.2020**
- **Arrêtés du Conseil d'Etat du 29.10.2020 et 02.11.2020**

Complément au plan de protection des Villas YoYo de Genève – mise à jour 25 novembre 2020

Nouvelles recommandations – 25 novembre 2020

Villa YoYo EUROPE CHARMILLES

Effectifs	<ul style="list-style-type: none">- Nous devons tenir compte du contexte et de la réalité de terrain du quartier où se situe la Villa YoYo- Si nous n'accueillons pas les enfants ils se regrouperont à l'extérieur quoiqu'il arrive.- Nous limitons le nombre d'enfant en fonction du nombre d'adultes présents jusqu'à maximum 50 enfants par journée d'ouverture.- Pas d'enfants de plus de 12 ans
Règles d'hygiène et de distance	<ul style="list-style-type: none">- Un lavage soigneux et régulier des mains avec du savon (une solution hydroalcoolique si pas de point d'eau) est appliqué de manière sérieuse.- La distance de 1.5 mètre est respectée dans la mesure du possible entre les <u>personnes de plus de 12 ans</u>- Le port du masque reste obligatoire à partir de 12 ans (dès le jour anniversaire)- Les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières, notamment médicales, en seront exemptées pour autant qu'elle justifie la raison.- Les parents et les autres personnes externes de plus de 12 ans n'entrent pas dans la villa, en cas de nécessité elles appliquent le même rituel de lavage des mains et le port du masque.
Masque de protection Obligatoire depuis le 27 juillet 2020	<p>Au quotidien, ce n'est que lorsque la distance de 1.5 mètres est impossible à maintenir que le port du masque est indiqué. Il est obligatoire en toute circonstance.</p> <p>La distance de 1.5 m étant impossible à tenir au quotidien dans les activités, en conséquence :</p> <p>Le masque de protection est porté dans la villa YoYo par les encadrants durant la durée de l'activité.</p> <p>La distance interpersonnelle protège toujours mieux que le masque, mais puisqu'il n'est pas possible de la maintenir, le masque est dorénavant obligatoire</p> <p>Le masque est obligatoire pour toutes personnes de plus de 12 ans en toute circonstance.</p>
Quel type de masque ?	<ul style="list-style-type: none">- Masques d'hygiène (masque chirurgical, masque OP) fourni par les UCG

	<p>- Masques en textile <u>fabriqués personnellement si les normes de fabrication AFNOR sont respectées (masques deux plis)</u> : le masque en textile n'est pas autorisé pour le moment à la villa.</p> <p>Les animateurs portent un masque nouveau et propre pour commencer la journée. Il sera changé après le repas de midi.</p> <p>Les masques sont fournis par les UCG</p> <p>Les masques en textile doivent être lavés quotidiennement</p> <p>Pas de foulards ni d'écharpe en guise de masque !</p>
<p>Comment porter le masque et l'éliminer ?</p>	<p>Le masque doit couvrir la bouche et le nez, sinon il est inefficace.</p> <p>Lorsque vous retirez le masque de la bouche et du nez, efforcez-vous de ne toucher que les attaches derrière les oreilles.</p> <p>Jetez-le directement à la poubelle.</p> <p>Ne touchez pas à mains nues les masques que vous trouvez quelque part.</p> <p>Lavez ou désinfectez vos mains avant et après avoir touché un masque usagé.</p> <p>Les masques à usage unique ne doivent pas être réutilisés ni lavés.</p> <p>Les masques en tissus doivent être conservés dans un sachet en papier ou une enveloppe.</p> <p>Il faut veiller à que la face interne n'entre pas en contact avec la face externe, et que le masque n'entre pas en contact avec les vêtements ou d'autres objets (téléphone portable, etc.)</p> <p>Ils sont changés régulièrement, un masque propre est appliqué avant d'entrer à la Villa YoYo. Il ne se porte pas plus de 4 heures.</p>
<p>Rappel du plan de base en vigueur dans les Villas YoYo</p>	
<p>Encadrement/collaborateurs</p>	<p>Les collaborateurs restent dans une seule structure (pas de changement entre les Villas YoYo du Canton)</p> <p>La distance de 1.5 mètres reste applicable entre les adultes (collaborateurs) autant que possible.</p> <p>La durée de plus de quinze minutes à moins d'1,50m reste plus à risque et <u>est à éviter.</u></p>

	<p>Lors des réunions mettre suffisamment de distance autour de la table pour les collaborateurs.</p> <p>Le colloque hebdomadaire est organisé si possible à distance.</p> <p>Les collaborateurs restent autant que possible avec le même groupe d'enfants le temps de l'activité.</p> <p>Les objets personnels (portables, clés...) restent hors de portée des enfants.</p> <p>Les collaborateurs et les enfants n'apportent pas de matériel ni de jeux privés.</p>
<p>Enregistrement des informations</p>	<p>Tenir une liste de présence informatique des personnes (enfants et adultes) quotidienne avec contacts qui doit être <u>conservée durant deux semaines.</u></p> <p>S'assurer d'avoir un fichier de contacts à jour et rapidement productible (informatique).</p> <p>Les participants (enfants et adultes) en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle familial proche, de même que les participants qui ont été en contact direct avec une personne infectée <u>moins de 48 heures avant l'apparition des symptômes</u>, ne doivent pas participer aux activités.</p> <p>En complément de la fiche de renseignements remplie par les parents, ces derniers doivent nous assurer au début de l'activité que leur enfant ne présente pas de symptômes et n'a pas été en contact avec une personne positive au Covid 19 les 48 heures précédant le début de l'activité</p> <p>Signaler dans la fiche d'information aux parents et représentants légaux que nous faisons tout notre possible pour mettre en œuvre notre concept de protection, que nous avons besoin de collaboration ; si toutefois une contagion devait se produire, nous déclinons toute responsabilité.</p>
<p>Jeux</p>	<p>On évite les jeux critiques sur le plan hygiénique : souffler sur des cartes ou maquillage des enfants</p> <p>On peut favoriser les jeux d'eau</p> <p>On tente des jeux sans jouet</p> <p>Jouer autant que possible à l'extérieur (mais voir restriction sur le domaine public)</p> <p>Mettre de nouveau rituel en place (par exemple signe pour se dire au revoir).</p>

	<p>On renonce aux activités collectives telles que le chant. Le football et le basket sont possible.</p>
Activités cuisine	<p>Dans les activités cuisine ou pâtisserie, prévoir des préparations cuites et non crues ou froides, chaque enfant a sa propre surface de travail et le personnel éducatifs porte des gants.</p>
Organisation générale	<p>Lorsque les enfants sont amenés et récupérés par les parents, il est important d'éviter les temps d'attente, les réunions de parents devant et dans la structure ainsi que les contacts avec les familles et les collaborateurs. Si message à faire aux familles, favoriser le contact par téléphone ou mail.</p> <p>Le concept d'amener/rechercher doit être clairement affiché et communiqué aux familles (par exemple attendre à un endroit précis...) et compris par les parents.</p> <p>Demander aux parents de venir seul (éviter de venir en couple ou avec la fratrie).</p> <p>Les parents ne peuvent rentrer dans la villa.</p> <p>En accord avec les parents, les enfants entrent et sortent seuls.</p> <p>Un enfant qui sort de la Villa n'y rentre plus.</p> <p>Laisser l'enfant prendre en charge ses effets personnels, en misant sur l'autonomie et l'indépendance.</p> <p>Si possible utiliser des entrées différentes.</p> <p>Garder la règle de 1.5 m de distance entre les familles et collaborateurs</p>
Activités à l'extérieur	<p>Dans la mesure du possible : rester dans la structure d'accueil reste de mise – utiliser nos propres espaces extérieurs (cours et terrasses).</p> <p>On évite les sorties dans des lieux fortement fréquentés (zones piétonnes, parcs et place de jeu).</p> <p>On évite les transports en commun aux heures de pointe.</p> <p>En dehors de l'espace « privé », par exemple pour une promenade sur une place de jeu ou dans un parc, le groupe ne peut comprendre plus de 30 5 personnes (enfants et collaborateurs). Les adultes portent un masque.</p> <p>Privilégier dans ce cas les grands espaces tels que parcs et forêts (éviter les plages par exemple).</p>

	<p>Les excursions sont possibles pour autant que les concepts de protections de ces espaces le permettent.</p> <p>Pas d'excursion ni de visite programmée (lieux fermés) sauf balade en nature.</p> <p>Au vu de la situation épidémiologique grave actuelle, les excursions sont interdites.</p>
<p>Repas du midi</p>	<p>Les repas chauds avec l'association Europe-Charmilles du mercredi midi sont annulés pour le mois de novembre. Ils reprendront selon un concept de protection particulier.</p> <p>Les enfants et les adultes se lavent les mains avant et après le repas.</p> <p>Le pique-nique du midi ou un repas chaud est préparé par la Villa YoYo suivant le même protocole que le goûter.</p> <p>Les enfants ne partagent pas de nourriture entre eux.</p> <p>Les adultes ne mangent pas à la même table que les enfants.</p> <p>Le principe est que les adultes ne peuvent manger en même temps que les enfants à la même table.</p> <p>Si un adulte est présent à la table, il doit porter un masque et se réserver de manger. Ils doivent manger avant ou après, voire en même temps mais à une autre table.</p> <p>Il faut miser sur l'autonomie des enfants.</p>
<p>Préparation du goûter</p>	<p>Les règles ne changent pas ; se laver les mains avant la préparation du goûter et porter des gants.</p> <p>Les enfants ne partagent pas de nourriture ni de boissons.</p> <p>Les enfants et le personnel se lavent les mains avant et après le goûter.</p> <p>Les adultes ne mangent pas en même temps que les enfants, ni à la même table.</p> <p>Les enfants ne se servent pas eux même avec les mains dans une corbeille de pain ou de fruit.</p> <p>On utilise des couverts pour le service (bâtonnets) et non les mains.</p> <p>Manger dehors autant que possible</p>

	<p>Si un grand nombre d'enfants est présent, par exemple organiser le goûter en deux temps.</p> <p>Une attention particulière doit être portée à la gestion des emballages, au lavage des mains au retour des courses et au lavage des aliments</p>
Hygiène	<p>Les enfants et le personnel se lavent les mains en arrivant à la Villa, après un contact avec l'extérieur ou au retour d'une pause.</p> <p>PRIVILEGIER L'EAU ET LE SAVON POUR LES ENFANTS</p> <p>Pour le passage aux toilettes, comme pour les petits soins en général (poser un pansement, nettoyer une petite plaie) ; encourager l'indépendance de l'enfant et le « faire soi-même » sous le regard de l'adulte.</p> <p>Utilisation de papier pour sécher les mains et poubelles avec couvercles.</p> <p>Les locaux sont régulièrement aérés.</p> <p>Suivre le protocole de nettoyage mis en place depuis juin.</p>
Collaborateurs vulnérables	<p>Compte tenu que nous ne pouvons leur assurer un travail administratif, les personnes vulnérables, en concertation avec la direction ne viennent pas travailler jusqu'à nouvel ordre. Il leur est donc demandé de rester chez eux.</p>
Communication	<p>Toute adaptation ou modification du plan de protection doit être communiquée aux familles, aux collaborateurs et dans un langage adapté, aux enfants.</p>

Toutes les autres mesures du plan de protection initial non abordées ici restent d'actualité.

Protocole d'encadrement des sorties sous Covid-19

Le plan de protection général Villa YoYo Covid-19 doit être connu de l'ensemble des équipes.

PAS DE SORTIE dans les zones fortement fréquentées jusqu'au 30 novembre.

Mesures à mettre en place pour chaque sortie de la Villa YoYo	
Général	<ul style="list-style-type: none">• Désigner un responsable de la sortie• Imprimer 1 ou 2 affiches de l'OFSP sur les gestes barrières pour aider à expliquer les règles pendant la sortie• Préparer un fiche « Sortie » avec description du <u>déroulement</u> et désignation des personnes (avec noms et prénom) en charge des protocoles (hygiène, goûters si besoin, transport et activités...)• Préparer la liste des <u>participants</u> (pas que les enfants) avec les informations de contact.
Hygiène	<ul style="list-style-type: none">• Désigner un responsable hygiène par sortie qui s'assure qu'il y a assez de matériel pour mettre en place les mesures d'hygiène et qui remplit les stocks. <p><u>Préparer :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Un kit désinfection des mains avec un stock suffisant de gel hydroalcoolique,• Une pharmacie adaptée avec gants, masques, désinfectant et thermomètre,• Prendre un grand sac pour y remettre le matériel à nettoyer après la sortie.
Nettoyage	<ul style="list-style-type: none">• Désigner un responsable pour nettoyer et désinfecter le matériel utilisé durant chaque sortie, son nom doit apparaître sur le déroulement de la sortie.
Activités et aménagement spécifique	<ul style="list-style-type: none">• Choisir et mettre en place des activités simples sans ou avec peu de matériel• Privilégié les activités où la distance peut être maintenue• Choisir des espaces publics avec peu de monde• S'installer dans un espace laissant une distance avec d'éventuels autres groupes.• Délimiter avec les enfants l'espace de l'activité (désigner des points de repère faciles à retenir par les enfants)
Avant la sortie	
Communication	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer les mesures qui vont être mises en place durant la sortie un fois validées par le responsable ou un de ses adjoints.• Imprimer et plastifier le protocole en cas de suspicion de symptômes Covid-19 et surtout en prendre connaissance avant la sortie.• Eviter au maximum d'emporter du matériel non nécessaire

	<ul style="list-style-type: none"> • Donner une explication sur les modalités de départ/arrivée des participants (transport et activité) • Signaler dans la fiche d'information aux familles que nous faisons notre maximum pour respecter le plan de protection, que nous avons besoin de leur collaboration ; <u>si toutefois une contagion devait se produire, nous déclinons toute responsabilité.</u>
Informations spécifiques pour les encadrants de la sortie	<ul style="list-style-type: none"> • Ils doivent avoir pris connaissance du plan de protection Villa YoYo, ainsi que le protocole en cas de suspicion de symptômes Covid-19 • Ils doivent connaître et mettre en place les mesures spécifiques pour les sorties
Pendant la sortie	
Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir l'affiche de l'OFSP «voici comment nous protéger» dans le sac ainsi que les protocoles Covid-19 et la liste des participants. • Désigner dès l'arrivée un emplacement si besoin d'isoler un enfant et suivre le « protocole en cas de suspicion de symptôme » • Rappeler les règles de protection régulièrement, • Se laver régulièrement et soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. Lorsque cela n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées avec une solution hydroalcoolique. Cela est particulièrement vrai après tout contact (pendant au moins 15 minutes) étroit avec des personnes ou des objets/transports partagés, après un passage aux toilettes, avant et après avoir manipulé de la nourriture, • Renoncer aux contacts physiques non nécessaires, • Chaque encadrant·e doit avoir accès à un flacon de solution hydroalcoolique, • Eviter de laisser à disposition du matériel non nécessaire, • Eviter le contact avec des surfaces, des objets ou matériel d'autrui. Si ce n'est pas possible, utiliser des gant
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que tous les déchets soient remis dans un sac plastique fermé au fond du sac. • Dans la mesure du possible demander à chaque enfant de venir avec sa gourde marquée à son nom.
Après la sortie	
Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer et ranger le matériel utilisé avec du détergeant • Sinon pratiquer la « quarantaine matérielle » d'une durée de 48 heures. • Nettoyer le thermomètre de la pharmacie s'il a été utilisé. • Jeter les déchets dans une poubelle avec couvercle. • Remettre au responsable la liste de contacts qui devra être conservée durant 14 jours